

Page : 1/13

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 01/2018

MTG002

# Ammoniac anhydre

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercialAmmoniac anhydreDescription chimiqueAmmoniac anhydre

 N° CAS
 7664-41-7

 N° CE
 231-635-3

 N° Index
 007-001-00-5

**N° d'enregistrement** 01-2119488876-14

Formule chimique NH<sub>3</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations pertinentes identifiées** Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation

Voir la liste des usages identifiés et des scénarios d'exposition dans

l'annexe de la FDS

Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

Utilisations déconseillées Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société MULTIGAS

Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier

Suisse

**Téléphone** +41 (0) 26 676 94 94

Adresse e-mail <u>info@multigas.ch</u>

#### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

**Suisse** 145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51

+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

Italie 112, 115, 118

Centre anti-poison 02 6610 1029 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

Belgique 112

Centre anti-poison 070 245 245 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

France 112

Centres anti-poison

- Angers : 02 41 48 21 21 - Bordeaux : 05 56 96 40 80



Page : 2/13

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 01/2018

H280

**MTG002** 

# Ammoniac anhydre

- Lille: 0800 59 59 59 (numéro vert gratuit)

- Lyon: 04 72 11 69 11 - Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36 - Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22 - Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers** 

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiquesGaz inflammablesH221

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur

Dangers pour la santé Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H314

Toxique par inhalation H331

**Risques environnementaux** Très toxique pour les organismes aquatiques H400

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

H410

néfastes à long terme

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H314

Pictogrammes de danger









GHS04

Danger

GHS05

GHS06

GHS09

**Mention d'avertissement** 

Mentions de danger

H221 Gaz inflammable

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H331 Toxique par inhalation

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

à long terme

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer



Page : 3/13

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 01/2018

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef
 •	

# 2.3. Autres dangers

Le contact du liquide à ébullition peut provoquer des engelures ou le gel de

la peau

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Ammoniac anhydre	(N° CAS) 7664-41-7 (N° CE) 231-635-3 (N° Index) 007-001-00-5 (N° d'enregistrement) 01- 2119488876-14	<= 100 %	Gaz inflammable 2, H221 Gaz compressé (Liq.), H280 Attaque la peau 1B, H314 Toxicité aigüe. 3 (Inhalation:gaz), H331 Très toxique pour les organismes aquatiques 1, H410 Corrosif pour les voies respiratoires EUH071

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

### 3.2. Mélanges

Non déterminé



Page: 4/13

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision : 01/2018

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au

médecin traitant

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un

médecin

En cas de contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver

au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la

victime à l'hôpital. Consulter un médecin

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter En cas de contact avec les yeux

un médecin

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer une lésion (engelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation. Peut être fatal en cas d'inhalation

Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin. Traiter avec un vaporisateur corticoïde dès que possible après inhalation

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de

vapeur. Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Dioxyde de carbone. N'utilisez pas un jet d'eau car il peut faire éclabousser

le liquide corrosif

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition

dangereux peuvent se former

Produits de combustion

dangereux

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: monoxyde d'azote ; dioxyde d'azote L'exposition au feu peut entraîner la ruptur et l'explosion des récipients



Page: 5/13

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision : 01/2018

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

### 5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection respiratoire

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate

Enlever toute source d'ignition

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations

explosives

Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses

Équipement de protection individuel, voir section 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en

toute sécurité

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver la zone au jet d'eau

Ventiler la zone

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de

Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé et les endroits où s'est produite la fuite

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Pour les précautions, voir section 2.2



Page : 6/13

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 01/2018

MTG002

# **Ammoniac anhydre**

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s

Aucune

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Suisse				
	7664-41-7	VME	20 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2017)
Amminiac anhydre			14 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	40 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2017)
			28 mg/m <sup>3</sup>	
Union Européenne				
Amminiac anhydre 7664-41-7 VLCT 20 ppm 14 mg/m³ 50 ppm VLCT 36 mg/m³		\	20 ppm	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des
	directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)			
	7004-41-7	VLCT	50 ppm	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
			36 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit

## 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm

minimum)

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN

166(EU)

Protection de la peau Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de

déconnexion de lignes de transfert

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid



Page: 7/13

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision : 01/2018

**MTG002** 

# Ammoniac anhydre

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant ). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

Laver et Sécher les mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

Protection du corps Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits

chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Norme EN943-1 - vêtements de protection totale contre produits chimiques

liquides, solides ou gazeux

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle -

chaussures de sécurité

**Protection respiratoire** Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires

est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH

(US) ou CEN (EU)

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

État physique à 20°C / Gaz comprimé 101.3kPa

Couleur Incolore

Odeur Ammoniacale

La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour Seuil olfactif

alerter en cas de surexposition

pН Donnée non disponible

Point de fusion / Point de -77,7 °C congélation

Point d'ébullition -33 °C

Point d'éclair 132°C en coupelle fermée

Vitesse d'évaporation Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

Inflammabilité (solide, gaz) Gaz faiblement inflammable

Limites d'explosivité 15,4 - 33,6 vol %

Pression de vapeur [20°C] 8,6 bar(a)



Page: 8/13

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 01/2018

**MTG002** 

# **Ammoniac anhydre**

Pression de vapeur [50°C] 20 bar(a)

Densité de vapeur 0.590g/cm³

Densité relative, liquide (eau=1) 0,8

Densité relative, gaz (air=1) 0,6

Hydrosolubilité 517 g/l

Coefficient de partage:

n-octanol/eau Non applicable aux gaz non organiques

Température d'auto-inflammation 630 °C

Température de décomposition Non applicable

Viscosité Pas de donnée fiable disponible

Propriétés explosivesNon applicablePropriétés comburantesNon applicable

### 9.2. Autres informations

Masse molaire17 g/molTempérature critique [°C]132 °CDensité de vapeur relative0.59 (Air=1)

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections

ci-dessous

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former un mélange explosif avec l'air Peut réagir violemment avec les oxydants

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des

surfaces chaudes

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Fer, Zinc, Cuivre, Argent / oxydes d'Argent, Cadmium / oxydes

de Cadmium, alcools, acides, halogènes, aldéhydes



Page: 9/13

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision : 01/2018

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. -

Oxydes d'azote (NOx)

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation.

> L'inhalation de quantités importantes conduit à des spasmes bronchiques et à des œdèmes du larynx et à la formation d'une pseudomembrane

CL50 inhalation rat (ppm) 2000 ppm/4h

Corrosion cutanée / irritation

cutanée

Provoque des brûlures de la peau

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité des cellules Donnée non disponible Cancérogénicité Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles — exposition

unique

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible

Danger par inhalation Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques **Evaluation** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CL50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 25,4 mg/l - 48 h

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance rapidement biodégradable. Persistance improbable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible



Page : 10/13

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 01/2018

Date de l'evicient. C

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de

postcombusion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets

agréée

Emballages contaminés Eliminer comme produit non utilisé

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires

**Code OMoD** 16 05 04

Gaz en récipients sous pression contenant des substances dangereuses

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1005	1005	1005

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Ammoniac anhydre	Ammonia anhydrous	Ammonia anhydrous

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Etiquetage** 

2

ADR/RID IMDG IATA

Gaz toxiques (Matières corrosives)

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID IMDG

Non déterminé

2.3(8)



Page: 11/13

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 01/2018

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

IATA Non déterminé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID Substance dangereuse pour l'environnement

**IMDG** Polluant marin

ICAO-TI / IATA-DGR Substance dangereuse pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission

(EU) 2015/830

Abréviations et acronymes ADR: Accord européen relatif au transport international des

marchandises dangereuses par route

CAS: Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract

Service (USA)

CLP: Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no

1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et

l'emballage

CSA: Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité

chimique

EIGA: European Industrial Gases Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical

Substances - Inventaire européen des substances

chimiques commercialisées

EPI : Equipements de protection individuelle EN : European Norm -Norme Européenne

ETA: Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA: International Air Transport Association - Association

internationale du transport aérien



Page: 12/13

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision : 01/2018

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

IMDG Code: International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour

le transport maritime international des marchandises

dangereuses

LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la

population testée

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of

Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des

substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables

à ces substances

RID - Règlement concernant le transport international

ferroviaire des marchandises dangereuses

RMM: Risk Management Measures - Mesures de gestion des

risques

STOT-SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité

spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

UN: United Nations - Nations Unies

vPvB: very Persistent and very Bioaccumalable - très persistant et

très bioaccumulable

## Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3 Mentions de danger

n

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un

équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage

P303+P361+P353+P315 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se

doucher. Consulter immédiatement un médecin

P304+P340+P315 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir

au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter

immédiatement un médecin

P305+P351+P338+P315 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée

sans danger



Page : 13/13

Edition révisée n° : 10.0

Date de révision : 01/2018

# Ammoniac anhydre

**MTG002** 

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé
P405 Garder sous clef

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées

comme un guide